



Maison voisine à risque et pas de succession

Par **datto**, le **29/03/2013** à **17:06**

Bonjour,

Une partie de la maison voisine menacent de s'effondrer sur ma propriété (La maison tombe en ruine et un figuier pousse à l'étage).

La voisine est morte il y près de deux ans mais la succession n'a toujours pas eu lieu. L'un des enfants m'a dit qu'il va y avoir un procès pour débloquer la situation.

Les enfants m'ont dit qu'ils ne peuvent rien faire tant que la succession n'a pas lieu et je ne sais pas à qui m'adresser au final ...

Merci d'avance pour vos conseils.

Datto

ps: la maison était déjà en très mauvais lorsque la voisine était en vie (nous avons proposé de l'aider pour les travaux et également contacté les services sociaux). Ce qui a changé, c'est que nous devons accéder à la zone à risque pour effectuer des travaux de rénovation sur notre maison.

Par **amajuris**, le **29/03/2013** à **17:40**

bjr,

il faut contacter le maire de votre commune pour qu'il prenne un arrêté de péril.
le maire est responsable de la sécurité publique de ses concitoyens.

Par **datto**, le **29/03/2013** à **18:41**

Merci.

J'avais entrepris cette démarche il y a 4 ans.

La mairie m'a juste dit de délimiter la zone à risque pour que mes enfants ne jouent pas en dessous et de faire bien attention de ne pas y garer ma voiture (on est dans le sud...). J'avais également impliqué mon assurance et les services sociaux...

A l'époque ce n'était pas vraiment un problème et je ne voulais pas embêter une vieille dame qui n'avait plus toute sa tête.

Ce qui a changé c'est que je viens de déposer un permis de construire pour une extension dans la zone à risque.

Qui est le propriétaire légal de cette maison dans l'état actuel ?

Merci,
Datto